

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité a l'honneur de porter à la connaissance des Maires, Adjoints aux Maires, Conseillers municipaux, Secrétaires Généraux de Mairie et populations des Communes de Booko, Grand-Bassam, Plateau, Port-Bouët et Rubino que, conformément à la réglementation en vigueur, les Conseils desdites communes n'ayant pu être installés au 31 décembre 2018, date d'expiration des mandats des anciens Conseils, il est mis en place des délégations spéciales présidées par les Préfets des Départements concernés, à l'effet d'assurer la continuité du service public communal, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les délégations spéciales, ainsi nommées, cesseront leurs activités dès l'installation des nouveaux Conseils municipaux.

Fait à Abidjan, le 31 décembre 2018




Sidiki DIAKITE

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité